

L'ÉCHO

AUCALEUEN

PRINTEMPS 2023 - N°152
ISSN 1143-5313



Les travaux



L'EDITO DU MAIRE |

Le Maire, Christophe OLLIVIER



Alors que l'inflation continue et que la réforme des retraites rejetée par plus de 70 % de la population passe par l'article 49-3 de la constitution, au niveau local, des changements importants vont avoir lieu sur au moins 2 services importants à la population.

Ainsi, en ce qui concerne le Service de l'Assainissement Non Collectif (SPANC), un changement dans la tarification va avoir lieu. Ce service dont le tarif n'a pas évolué depuis des années, est déficitaire de 500 000 € cette année. Au lieu d'une tarification de 110 € à l'issue du contrôle de l'installation qui a lieu tous les 8 ans (sauf en cas de vente du bien immobilier), le futur système verra une tarification de 25 € par an pour chaque utilisateur du SPANC. Des pénalités évolutives seront également mises en place en cas de non-conformité lors des contrôles si des travaux de mise aux normes ne sont pas réalisés (100 € la première année, 200 € la deuxième année et 400 € la troisième), sachant que la pénalité ne sera déclenchée qu'après une visite de contrôle, déterminée de concert avec la commune au regard de l'acuité de la non-conformité.

Nous avons été une minorité à voter contre, en particulier sur la question des 25 € annuels.

L'autre changement important qui s'annonce concerne la politique déchets de Dinan Agglomération avec pour objectif la suppression des sacs jaunes et une harmonisation du processus de collecte sur l'ensemble de l'Agglomération.

Il est proposé de maintenir le porte-à-porte pour les ordures ménagères, mais seulement une semaine sur deux. Concernant le tri-sélectif, un des scénarios serait la suppression du ramassage en porte-à-porte et des containers de Point d'Apport Volontaire seraient installés sur la commune. Il n'y aurait donc pas de mise en place de bacs jaunes individuels, ceux-ci restant sur les communes ou parties de communes où ils ont été déployés, avec un taux de TEOM au même niveau que nous ! De notre point de vue, c'est un recul du service rendu à la population, alors que la taxe ne baissera pas. Un autre scénario serait le déploiement de bacs jaunes individuels sur l'ensemble de l'Agglomération. Le débat est toujours en cours.

Pour finir, je voudrais saluer 4 bénévoles disparus ces derniers mois, dont une ancienne élue :

- André BEAUGRAND, membre du CCAS depuis de nombreuses années et ancien combattant.
- Daniel GROSSO, ancien combattant et porte drapeau de la commune.
- Antoinette GLEYEN, bénévole à la bibliothèque, qui a porté la bibliothèque pendant des années et a participé à son développement.
- Ginette MOLLES, ancienne élue municipale, membre de la commission électorale ainsi qu'ancienne membre très active de l'amicale laïque (elle avait créé une section de cours d'anglais ouverte à tous).

SOMMAIRE

EXTRAIT DES COMPTES RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX.....	3
L'ACTION SOCIALE.....	9
LES INFORMATIONS LOCALES.....	12
L'ENSEIGNEMENT	16
LA VIE ASSOCIATIVE	17
LES DATES À RETENIR	17
ET DEPUIS LA DERNIÈRE FOIS	18
MÉMO	23

Directeur de publication :
Le Maire, Christophe OLLIVIER

EXTRAIT DES COMPTES RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

Le compte rendu intégral de chaque séance est disponible en mairie et sur le site de la mairie : www.aucaleuc.fr

SÉANCE DU
21 SEPTEMBRE 2022

Présents : Christophe OLLIVIER, Maire, Jacques CHEVÉ, Pascal RENAUDIN, Samuelle RABASTE, Florian BOUCARD, Grégoire COURTOIS, Valérie GALLAND, Elisabeth MATHIEU, Christine RAFFRAY, Nadège THOMAS, Samuel VÉRITÉ.

Absents représentés : Olivier MORRY ayant donné pouvoir à Samuelle RABASTE, Chrystèle MICHEL ayant donné pouvoir à Nadège THOMAS.

● **Rétrocession à la commune de la voirie et des espaces communs du lotissement La Petite Vallée**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que suite à la fin des travaux du lotissement « La Petite Vallée », le lotisseur monsieur Emmanuel THOREUX, représentant de la société TERRES ET PROJETS de Créhen souhaite rétrocéder à la commune la voirie et les espaces communs du lotissement.

Une visite sur le terrain a permis de confirmer que les travaux sont bien exécutés comme prévu initialement dans le permis d'aménager. Il ajoute que la voirie du « Domaine de la Montagne » qui permet d'accéder au lotissement « La Petite Vallée » fait également partie des parcelles rétrocédées comme prévu dans la convention de rétrocession.

✓ **Approbation à l'unanimité.**

● **Rétrocession à la Commune de la voirie et des espaces communs du lotissement Les Jardins de la Grange**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que suite à la fin des travaux du lotissement « Les Jardins de la Grange », le lotisseur Monsieur Bruno HELUARD, représentant de la société DARHEL de Lanvallay souhaite rétrocéder à la commune la voirie et les

espaces communs du lotissement. Une visite sur le terrain a permis de confirmer que les travaux sont bien exécutés comme prévu initialement dans le permis d'aménager.

✓ **Approbation à l'unanimité.**

● **Convention de reversement à Dinan Agglomération d'une partie de la taxe d'aménagement perçue sur les parcs d'activités communautaires à compter du 1^{er} janvier 2024**

La présente délibération a pour objet de valider la convention qui prévoit et autorise le reversement au profit de Dinan Agglomération, d'une fraction de la taxe sur les opérations de construction, de reconstruction et l'agrandissement des bâtiments réalisés par des tiers et localisés sur les parcs d'activités communautaires situés sur le territoire de la commune (ZA de Bel Air pour Aucaleuc).

Un taux minimum de 2 % est appliqué par les communes sur les zones d'activités communautaires et sera reversé à 100 % à l'agglomération.

La commune peut, si elle le souhaite, appliquer un taux supérieur à 2 %. Elle conservera alors la différence de produit entre le taux voté et le taux minimum de 2 %.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n° 2022-42 du 7 juillet 2022, le Conseil Municipal a déjà décidé d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2023, un taux de taxe d'aménagement à 4 % dans les parcs d'activités communautaires de Bel Air.

✓ **Approbation à l'unanimité.**

- **École primaire publique - rentrée scolaire 2023 : demande de prolongation de la dérogation pour la semaine de 4 jours**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil d'École et le Conseil Municipal avait voté en 2017 un retour à la semaine de 4 jours à compter de la rentrée 2018-2019. Cette demande de dérogation étant à renouveler régulièrement, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) demande que le Conseil Municipal se prononce sur une nouvelle

prolongation de la dérogation à compter de la rentrée scolaire 2023.

Monsieur le Maire ajoute le Conseil d'École réuni le samedi 21 janvier 2023 s'est prononcé à l'unanimité en faveur d'une prolongation de la dérogation.

✓ **Approbation à l'unanimité.**

- **Association « La Chamaille » : présentation du bilan d'activité**

Monsieur le Maire présente le bilan d'activité de l'association La Chamaille de septembre 2021 à août 2022.

Il rappelle que La Chamaille est une association de prévention spécialisée d'aide et de soutien aux jeunes et à leurs familles. La Chamaille est un relais de proximité pour les jeunes en difficulté qui permet du lien social. C'est aussi un lieu d'échanges, d'écoute et de conseils qui permet un accompagnement éducatif dans le temps.

L'association La Chamaille est ouverte à tous les jeunes qui le souhaiteraient et partage aussi avec la commune son expertise.

- **Dinan Agglomération : point d'actualité**

Hôpital de Dinan : Monsieur le Maire informe qu'une demande a été faite pour que le sujet de l'hôpital soit abordé lors du prochain Conseil Communautaire du lundi 30 janvier.

En effet, la localisation du futur plateau technique sur Saint-Malo est inacceptable. De plus, l'éventuel projet est situé sur des terres agricoles. Enfin, il conviendrait de réaffirmer la nécessité d'avoir une maternité sur Dinan et un service d'urgence 24h/24 et 7j/7.



SÉANCE DU 9 MARS 2023

Présents : Christophe OLLIVIER, Maire, Jacques CHEVÉ, Pascal RENAUDIN, Olivier MORRY, Samuelle RABASTE, Florian BOUCARD, Grégoire COURTOIS, Valérie GALLAND, Elisabeth MATHIEU, Chrystèle MICHEL, Christine RAFFRAY, Nadège THOMAS.

Absents représentés : Samuel VÉRITÉ ayant donné pouvoir à Christophe OLLIVIER.

• Compte administratif 2022

Monsieur CHEVÉ Jacques présente le compte administratif 2022 du budget communal :

BUDGET COMMUNAL

Recettes de fonctionnement	677 673, 95 €
Dépenses de fonctionnement	546 978, 66 €
Résultat de l'exercice	130 695, 29 €
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	339 457, 02 €
Part affectée à l'investissement de l'exercice précédent	236 000, 00 €
Résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice	234 152, 31 €

Recettes d'investissement	848 556, 25 €
Dépenses d'investissement	427 663, 50 €
Résultat de l'exercice	420 892, 75 €
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	- 112 158, 08 €
Résultat de clôture d'investissement de l'exercice	308 734, 67 €

En sa qualité d'ordonnateur, Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales et ne prend donc pas part au vote.

✓ **Approbation à l'unanimité.**

• Compte de gestion 2022

Monsieur CHEVÉ Jacques, Adjoint au Maire en charge des finances, présente le compte de gestion 2022 du budget communal dressé par le Service de Gestion Comptable de Dinan (comptable).

Les résultats du compte de gestion 2022 sont strictement identiques au compte administratif communal 2022, à savoir :

- Un résultat de clôture **de fonctionnement de l'exercice de 234 152, 31 €**

- Un résultat de clôture **d'investissement de l'exercice de 308 734, 67 €.**

✓ **Approbation à l'unanimité.**

• Affectation du résultat 2022 au budget 2023

Monsieur CHEVÉ Jacques, Adjoint au Maire en charge des finances, expose au Conseil Municipal que l'excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2022 s'élève à la somme de 234 152,31 € et qu'il convient d'affecter cet excédent de fonctionnement au budget primitif 2023 entre la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Il propose d'affecter à la section d'investissement 157 000 € calculés de la manière suivante :

Besoin de financement à la clôture de l'exercice 2022 :	- 308 734, 67 €
+ Restes à réaliser 2022 en dépenses :	+ 695 420, 00 €
- Restes à réaliser 2022 en recettes :	- 230 330, 00 €
	<u>157 000, 00 € (arrondi au millier d'euros supérieur)</u>

✓ **Approbation à l'unanimité** pour affecter au budget primitif 2023 :

- En recettes de fonctionnement au **compte 002** : **77 152, 31 €**
- En recettes d'investissement au **compte 1068** : **157 000, 00 €**

• **Effacement des réseaux rue du Châtelet : proposition du Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes-d'Armor**

Monsieur MORRY Olivier, adjoint en charge de l'aménagement urbain, rappelle à l'assemblée que dans le cadre du projet d'aménagement du centre bourg, il convient au préalable d'effacer les réseaux aériens (électricité et téléphone).

Il rappelle également que dans un premier temps et dans le cadre de la tranche 1 des travaux d'aménagement (2022-2023), les réseaux de la Rue des Arts et Métiers et de la rue de la Barre ont été effacés.

Le projet d'aménagement du centre bourg prévoit une deuxième tranche de travaux en 2024 (centralité, dont le début de la rue du Châtelet). **Ainsi, il convient de prévoir l'effacement des réseaux dans le début de la rue du Châtelet entre le n°6 et le n°12** comme suivant l'avis du « groupe aménagement ».

A la demande de la commune, le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes-d'Armor (SDE 22) a chiffré le projet.

✓ **Approbation à l'unanimité** pour :

- Le projet d'effacement des réseaux basse tension « rue du Châtelet » pour un montant estimatif de 28 800 € TTC avec une **participation financière de la commune qui s'élève à 9 600 €**.
- Le projet d'aménagement de l'éclairage public « rue du Châtelet » pour un montant estimatif de 29 808 € TTC avec une **participation financière de la commune qui s'élève à 17 940 €**.
- Le projet de construction des infrastructures souterraines de communication électroniques « rue du Châtelet » pour un montant estimatif de 9 600 € avec une **participation financière de la commune qui s'élève à 9 600 €**.

• **Pose d'une « borne de prises de courant » dans le cadre du projet d'aménagement du centre bourg : proposition du Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes-d'Armor**

Monsieur MORRY Olivier, adjoint en charge de l'aménagement urbain, explique à l'assemblée que dans le cadre du projet d'aménagement du centre bourg (tranche 2), il est proposé d'installer une « borne prises de courant » aux abords de l'église.

Cette borne pourrait être utilisée pour diverses festivités actuelles mais également servir pour les marchands ambulants ou tous autres nouveaux projets de festivités.

Le projet chiffré par le SDE 22 comprend :

- Le raccordement dans la commande de la Mairie.
- Le déroulage de 70 mètres de câble sous fourreau dont 30 mètres de tranchée à ouvrir et 40 mètres dans la tranchée de l'effacement des réseaux.

- Fourniture et pose d'un coffret aluminium 4 prises de courant monophasées et d'une prise de courant triphasée, équipé d'une serrure à clef et d'une trappe passe câble, encastré dans le muret de l'église.

Il est à préciser que ces travaux seront propriétés de la commune qui devra inscrire le montant en totalité en dépense et que parallèlement, la Commune percevra du SDE 22 une subvention d'équipement au taux de 20 % du montant HT.

✓ **Approbation à l'unanimité** pour l'installation d'une borne prises de courant (version inox) aux abords de l'église pour un montant estimatif de 12 960 € TTC.

• **Illumination du clocher de l'église dans le cadre du projet d'aménagement du centre bourg : proposition du Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes-d'Armor**

Monsieur MORRY Olivier, adjoint en charge de l'aménagement urbain, explique à l'assemblée que dans le cadre du projet d'aménagement du centre bourg (tranche 2), il est éventuellement proposé d'installer un éclairage en direction du clocher de l'église.

Il est à noter qu'un éclairage existe déjà sur la façade, là où se situe l'horloge de l'église.

Il s'agirait pour ce projet d'éclairer l'autre côté du clocher. Le Syndicat Départementale d'Énergie des Côtes-d'Armor (SDE 22) a chiffré le projet à 3240 € TTC dont 1950 € à charge pour la commune.

La question principale de ce projet est de savoir s'il y a un intérêt à éclairer ce côté du clocher.

✓ **Refus à l'unanimité**

• **Achat d'un tracteur tondeuse**

Monsieur le Maire explique que la commune dispose de 2 tracteurs tondeuse, dont un tracteur mulching acquis l'année dernière et qui sert à l'entretien de tous les espaces verts hors chemin. En effet, pour l'entretien des chemins, la commune dispose d'un second tracteur adéquat et plus petit, un tracteur tondeuse KUBOTA. Il s'avère que ce tracteur tondeuse est très vieux (17 000 heures - environ 20 ans) et qu'il tombe régulièrement en panne (plus de 4 000 € de travaux depuis 2019). Il est de nouveau en panne et sa réparation coûterait 3 500 €. **C'est pourquoi il est proposé plutôt que de réparer le tracteur tondeuse, d'en acquérir un nouveau.**

A la demande de la commune l'entreprise DELAMOTTE MOTOCULTURE de Plélan-le-Petit a présenté une offre.

✓ **Approbation à l'unanimité** pour retenir la proposition faite par l'entreprise DELAMOTTE MOTOCULTURE de Plélan-le-Petit pour l'achat d'un tracteur tondeuse Kubota GR1600 ID d'un montant de 6 475, 00 € HT soit 7 770, 00 € TTC.

• **Personnel communal : mise en place du temps partiel et fixation des conditions d'exercices**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que ce sujet est déjà passé en Conseil Municipal le 15 décembre 2022. Depuis, le CST Départemental saisi par la commune début décembre 2022 a rendu un avis favorable en date du 30 janvier 2023.

C'est pourquoi il convient de reprendre la même délibération autorisant la mise en place du temps partiel dans la commune en y ajoutant l'avis favorable du CST.

Le Conseil Municipal fixe les différentes modalités d'exercice du travail à temps partiel dans la commune.

✓ **Approbation à l'unanimité**

• **Motion de soutien au « collectif 45 classes » contre la fermeture de 45 classes dans écoles publiques des Côtes-d'Armor**

Suite à la demande du Maire de la commune de La Roche-Jaudy dont la commune est touchée par une fermeture de classe à la rentrée 2023, Monsieur le Maire propose de soutenir le « collectif 45 classes » en votant une motion de soutien.

✓ **Approbation à l'unanimité** de la motion visant à apporter le soutien au collectif 45 classes et à demander l'annulation des 45 fermetures de classes et l'obtention des ouvertures nécessaires dans les écoles publiques des Côtes-d'Armor.

• **Motion sur l'hôpital de Dinan**

La motion ci-dessous reprend une partie du texte voté en Conseil Communautaire le 30 janvier 2023 ainsi que des compléments du Conseil Municipal d'Aucaleuc :

Tout comme le Conseil Communautaire, le Conseil Municipal de la commune d'Aucaleuc a pris connaissance d'orientations envisageant l'emplacement du futur plateau technique du Groupement Hospitalier de Territoire Rance Emeraude sur le site des Mottais à Saint-Malo.

Le Conseil Municipal d'Aucaleuc :

- Estime que l'évolution des hôpitaux du territoire 6 est un enjeu majeur de santé et par là même un enjeu majeur d'aménagement du territoire.

- Attend que l'offre de soin actuelle et future soit équilibrée et garantisse des conditions d'accès à l'ensemble des habitants.

- Considère ainsi comme irrecevable la proposition du site des Mottais pour l'implantation d'un plateau technique mutualisé au regard des conditions d'accès.

- Alerte par ailleurs sur la destruction de terres agricoles qu'induirait la localisation du projet sur ce site.

- Exige que, dans toute hypothèse future, le site de l'Hôpital de Dinan conserve non seulement des urgences 24/24 mais aussi retrouve une maternité et tous les services nécessaires à son fonctionnement.

- Exige que Saint-Malo conserve également un Hôpital de plein exercice.

✓ **Approbation à l'unanimité** de la motion visant

• **Gestion des Eaux Pluviale Urbaine (GEPU) par Dinan Agglomération : procès-verbal de mise à disposition des biens et convention de délégation de gestion à la commune**

Depuis le 1^{er} janvier 2020, Dinan Agglomération exerce la compétence gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU) en lieu et place de ses communes-membres.

Pour permettre l'exercice de ladite compétence, la commune d'Aucaleuc met à disposition de Dinan Agglomération les biens dont elle est propriétaire. Cette mise à disposition est constatée par un procès-verbal contradictoire. L'ensemble des biens mis à disposition est détaillé dans un procès-verbal de mise à disposition des biens.

La loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 dite Engagement et Proximité a permis la délégation de tout ou partie de ces trois compétences par une communauté d'agglomération à une ou plusieurs de ses communes membres qui en ferait la demande.

En cas de délégation, Dinan Agglomération reste responsable de sa compétence, la GEPU en l'occurrence, mais celle-ci est exercée par la commune, au nom et pour le compte de Dinan Agglomération.

Une convention doit donc être conclue entre Dinan Agglomération et la commune délégataire.

✓ **Approbation à l'unanimité** concernant :

• Le procès-verbal de mise à disposition de biens nécessaires à l'exercice de la compétence GEPU par la Commune d'Aucaleuc au profit de Dinan Agglomération.

• La convention de délégation de gestion de la compétence GEPU par Dinan Agglomération à la commune d'Aucaleuc.

• **Points d'actualité divers : Travaux d'aménagement du centre bourg - Tranche 1**

Monsieur le Maire explique que, pour des raisons de sécurité, des busages complémentaires ont dû être réalisés lors de la réalisation des travaux actuellement toujours en cours. Ces compléments de travaux feront l'objet d'un avenant avec l'entreprise COLAS.

• **Dinan Agglomération : point d'actualité**

Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) : Il s'agit de définir une stratégie de retour à la conformité en assainissement non collectif.

Pour ce faire, il pourrait être prévu des pénalités (qui n'existent pas aujourd'hui) en cas de contrôles non conformes qui ne sont suivis d'aucun travaux de mise en conformité.

Une question se pose également quant au financement des contrôles des installations qui sont aujourd'hui facturés à l'acte et qui pourraient dans le futur être financés par une redevance annuelle due par chaque utilisateur.

L'ACTION SOCIALE |

• LE CCAS

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE D'AUCALEUC SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2022

Présents : Christophe OLLIVIER, Président, Jacques CHEVÉ, Elisabeth MATHIEU, Christine RAFFRAY, André BEAUGRAND, Marie BOYER, Sandrine COLIN.

Absente représentée : Evelyne NICOLAS ayant donné pouvoir à Christophe OLLIVIER, Samuelle RABASTE ayant donné pouvoir à Jacques CHEVÉ, Nadège THOMAS ayant donné pouvoir à Elisabeth MATHIEU.

Convention de coopération multipartite entre les CCAS membres des Communes du CLSPD de Dinan (1) et Communes associées visant à l'organisation et au co-financement d'un dispositif d'hébergement d'urgence et d'accompagnement des femmes victimes de violences.
(1) Dinan, Aucaleuc, Quévert, Taden, Lanvallay, Saint-Carné et Trélivan

La protection des femmes victimes de violences, nécessite malheureusement trop souvent pour la victime, de quitter le domicile familial et ainsi l'hébergement de proximité reste une urgence, d'où le but de cette convention.

La convention a pour objectif de cadrer le financement du dispositif permettant de mettre rapidement des logements à disposition des familles nécessiteuses du secteur.

Pour cette action, les moyens dédiés sont de 3 hébergements (13 places au total) :

- 2 appartements de 4 et 5 places sur Dinan
- 1 appartement de 4 places sur Taden

Les CCAS de Dinan et de Taden assurent l'organisation du dispositif de mise à disposition des logements.

Par ailleurs, le financement du dispositif se fait par rapport au nombre d'habitants de la commune, ainsi il est prévu une participation du CCAS d'Aucaleuc de 0,688 € par an pour les 3 logements, participation répartie ainsi :

- Montant dû à Dinan : $0,493 \text{ €} \times 1023 \text{ habitants} = 504,50 \text{ €}$

- Montant dû à Taden : $0,195 \text{ €} \times 1023 \text{ habitants} = 200,50 \text{ €}$

✓ **Approbation à l'unanimité** de la convention à compter du 1^{er} janvier 2023, avec une participation financière de 504,50 € au CCAS de Dinan et de 200,50 € au CCAS de Taden.

Information sur la prévention routière des séniors

Monsieur le Président explique que Monsieur Lugan de Taden propose des séances d'information aux séniors et qu'il reprendra prochainement contact avec lui pour savoir si la mise en place d'une réunion à Aucaleuc pourrait être possible.



SÉANCE DU 12 JANVIER 2023

Présents : Christophe OLLIVIER, Président, Jacques CHEVÉ, Elisabeth MATHIEU, Samuelle RABASTE, Christine RAFFRAY, Marie BOYER, Evelyne NICOLAS.

Absente représentée : Nadège THOMAS ayant donné pouvoir à Samuelle RABASTE.

Absente non représentés : Sandrine COLIN (excusée).

Monsieur le Président du CCAS salue la mémoire de Monsieur André BEAUGRAND, membre du CCAS, qui est malheureusement décédé subitement en quittant la mairie après la dernière réunion du 2 décembre 2022.

Monsieur le Président précise ainsi qu'à ce jour le Conseil d'Administration du CCAS est composé de 9 membres.

Il ajoute qu'initialement le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS avait été porté à 11 (5 membres du Conseil Municipal, 5 membres non élus, et le Maire, président de droit) et qu'il envisage donc de nommer par arrêté municipal deux nouveaux membres non élus afin de pallier aux décès de Mme MAURICIA en 2021 et donc de M. BEAUGRAND. Il s'agirait de Mme Marie-Thérèse MASSOT et de M. Louis HENRY.

Demande d'aide financière d'urgence

Une demande d'aide financière d'urgence pour un(e) administré(e) a été examinée. La demande émanait des services de la Maison du Département de Dinan (MDD). Après discussion et au vu de la situation personnelle de la personne,

✓ **Approbation à l'unanimité** d'une aide d'urgence

Autorisation pour le Président du CCAS d'accepter les dons et legs

Monsieur le Président explique qu'à la demande du responsable du Service de Gestion Comptable de Dinan (Trésor public) et afin de pouvoir percevoir les divers dons dont le CCAS est destinataire il convient de donner une autorisation permanente à Monsieur le Président.

✓ **Approbation à l'unanimité**

CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance)

Le CLSPD Dinan et communes associées (Aucaleuc, Quévert, Lanvallay, Trélivan, Saint-Carné et Taden) ont signé une convention de mise à disposition de 3 logements pouvant héberger des personnes victimes de violences intra-familiales.



VIOLENTOMÈTRE

Un outil pour lutter contre les violences faites aux femmes.

LUTTONS CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

Le violentomètre

Je te crois / Tu n'y es pour rien / Il-elle n'a pas le droit / Le-la coupable, c'est lui-elle

FACE AUX VIOLENCES, VOUS N'ÊTES PAS SEUL·E !



Inspiré du violentomètre développé par le maire de Paris, le Département de Seine-Saint-Denis et l'association En avant toutes.

PROFITE	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	
Ta relation est saine quand il...	Respecte tes décisions, tes désirs et tes goûts	Accepte tes amies, amis et ta famille	A confiance en toi	Est content quand tu te sens épanouie	S'assure de ton accord pour ce que vous faites ensemble	Te fait du chantage si tu refuses de faire quelque chose	Rabaisse tes opinions et tes projets	Se moque de toi en public	Est jaloux et possessif en permanence	Te manipule	Contrôle tes sorties, habits, maquillage	Fouille tes textos, mails, applis	Insiste pour que tu lui envoies des photos intimes	T'isole de ta famille et de tes proches	T'oblige à regarder des films pornos	T'humilie et te traite de folle quand tu lui fais des reproches	"Pète les plombs" lorsque quelque chose lui déplaît	Menace de se suicider à cause de toi	Menace de diffuser des photos intimes de toi	Te pousse, te tire, te gifle, te secoue, te frappe	Te touche les parties intimes sans ton consentement	T'oblige à avoir des relations sexuelles	Te menace avec une arme		
	VIGILANCE, DIS STOP !	Il y a de la violence quand il...																							
		PROTÈGE-TOI, DEMANDE DE L'AIDE	Tu es en danger quand il...																						

Besoin d'aide ?

ÉCOUTE ET INFORMATION

39 19

Violences femmes infos

24h/24 - 7j/7

116 006

Numéro d'aide aux victimes
7j/7 de 9h à 19h

0 800 05 95 95

Collectif féministe contre le viol
Lundi au vendredi, de 10h à 19h

Le chat de En avant toute(s)
<https://enavanttoutes.fr>



Le site d'information et d'aide
du gouvernement :
arretonslesviolences.gouv.fr/besoin-d-aide

NUMÉROS D'URGENCE

24h/24 - 7j/7

17

Police et gendarmerie

114

Numéro d'urgence SMS
pour les personnes ayant
des difficultés à entendre ou à parler

115

Hébergement d'urgence

LES CONTACTS PAR DÉPARTEMENT

Ille-et-Vilaine :

02 99 54 44 88

ASFAD 35

24h/24 - 7j/7

Côtes-d'Armor :

02 96 68 42 42

ADALEA 22

24h/24 - 7j/7

Morbihan :

02 97 63 52 36

Moments pour elles - CIDFF 56

Finistère :

02 98 44 97 47

CIDFF 29



App-elles®,
l'application solidaire
des femmes victimes
de violences

Face à une urgence, un danger
ou une détresse, l'application
App-Elles® permet d'alerter
et de contacter rapidement
proches, services de secours,
associations et toutes les aides
disponibles autour de vous.

Plus d'info sur
app-elles.fr

LES INFORMATION LOCALES |

• L'ÉTAT CIVIL

Décès :

- Le 15 décembre 2022 - Jean-Luc RABET
- Le 22 janvier 2023 - Maurice TRONEL
- Le 08 février 2023 - Daniel GROSSEAU

- Le 22 février 2023 - Ginette MOLLÈS
- Le 10 mars 2023 - Antoinette GLEYEN

• LES DEMANDES D'URBANISMES

• LES DÉCLARATIONS PRÉALABLES :

- 7 La Croix - Pose d'une clôture et portail
- 9 rue du Châtelet - Piscine

• LES PERMIS DE CONSTRUIRE :

- 9 rue du Châtelet - Construction d'une maison de plain-pied
- 9 rue des Arts et Métiers - Extension et transformation d'un garage existant en local professionnel

• OBLIGATION DE DÉCLARATION AUX IMPÔTS : L'OCCUPATION DE SON LOGEMENT

Comme vous le savez, la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée, dès 2023, pour l'ensemble des ménages.

Les taxes d'habitation sur les résidences secondaires et sur les locaux vacants sont en revanche maintenues.

Pour permettre à l'administration fiscale de bien identifier les logements concernés par ces taxes qui subsistent, une nouvelle obligation déclarative a été mise en place.

Tous les propriétaires de locaux (y compris parking, caves, maisons en location...) doivent déclarer auprès des services fiscaux l'occupation de ses locaux avant le 30 juin 2023.

LES ASSISTANTS MATERNELS AGRÉÉS



DERRIEN Angélique

06 29 12 88 60
8 cité La Freschais
22100 AUCALEUC

Maternel 4

DELAHAYE Audrey

02 96 84 33 17
11 La Ravardière
22100 AUCALEUC

Maternel 3

LANCIEN (POISSON) Emmanuelle

02 96 39 95 48
22 rue du Châtelet
22100 AUCALEUC

Maternel 4

CHAPRON (BRUNE) Stéphanie

02 96 89 03 32
7 Le Vieux bourg
22100 AUCALEUC

Maternel 3

LORRE (HUGUET) Valérie

09 84 01 44 32
06 59 92 89 85
9 Les Fontenelles
22100 AUCALEUC

Maternel 4

DEBIERRE Emmanuelle

07 62 71 72 54
5 cité La Freschais
22100 AUCALEUC

Maternel 4

GOURLET Aurore

07 81 24 54 69
30 Domaine
du Pré Meffray
22100 AUCALEUC

Maternel 2

Liste valide à la date du mois d'avril 2023

• LUTTER CONTRE LE FRELON ASIATIQUE



Savoir le reconnaître



Frelon asiatique
(taille réelle 3 cm)



Frelon commun
(jusqu'à 4 cm)

Le frelon asiatique, prédateur de nos abeilles, se différencie de son cousin européen par sa taille plus petite, ses pattes jaunes et ses couleurs plus foncées.

Comment lutter ?

• Le piégeage des fondatrices

Le principe est de capturer le plus grand nombre de femelles fécondées, capables de construire un nid et de développer une nouvelle colonie.

Le piégeage s'effectue sur deux périodes : de mai à juin et de septembre à novembre.

• La destruction des nids

Le nid primaire

Vulnérable aux intempéries, il est toujours placé sous abri (cabanon, préau, hangar...). Ce nid n'abrite que quelques sujets.

Le nid secondaire



La colonie grossissant de jour en jour, cette dernière quitte le nid primaire pour construire un nid secondaire imperméable capable d'accueillir plusieurs milliers d'individus.

Ce nid réalisé par les ouvrières est généralement situé à la cime d'un arbre. Fin août, la colonie atteint son pic d'activité et le nid sa taille maximale.

Démarche pour détruire un nid

Si vous découvrez un nid de frelons asiatiques, signalez-le à votre mairie qui sollicitera l'intervention de Dinan Agglomération.

<https://www.dinan-agglomeration.fr/>

TAILLE DES HAIES

Vigilance frelons-guêpes

Les frelons asiatiques se sont maintenant bien installés en Bretagne et le nombre de nids continue

de croître. Ces nids sont présents notamment dans les haies à des hauteurs variables. La taille des haies est donc une activité à risque de piqûres par ces insectes.

Avant le début de la taille

- S'équiper avec des protections individuelles adaptées.
- Premier contrôle visuel de la zone pour dégager tout obstacle éventuel.
- Frotter la haie avec le dos d'un râteau.
- Deuxième contrôle visuel, pendant quelques minutes pour s'assurer de l'absence d'insectes volants.
- En l'absence de nid ou d'insectes en nombre, tailler la haie

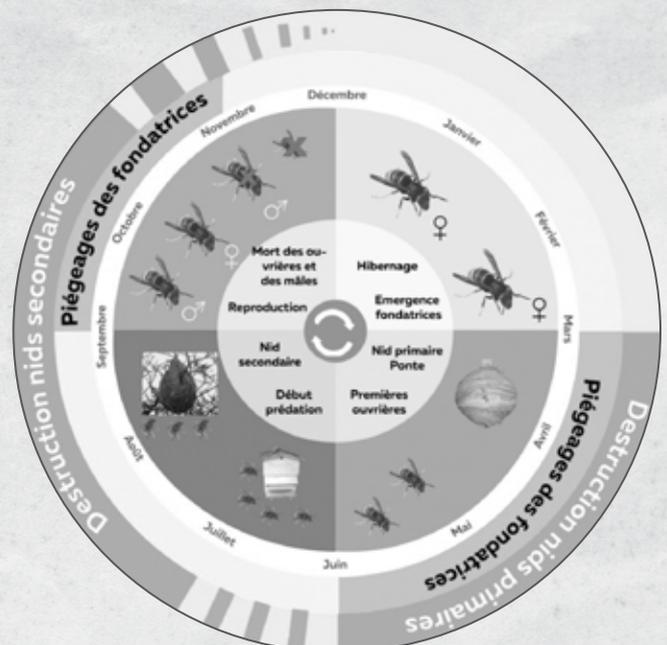


Rester vigilant à son environnement pendant toute la durée de la taille.

En cas de piqûre

- Demander l'avis d'un médecin ou appelez le 15 (systématiquement en cas d'allergie).
- En cas d'allergie au venin de guêpes, abeilles et frelons : se procurer systématiquement une seringue préremplie d'adrénaline auprès de son médecin traitant et la garder sur soi durant la taille.

CYCLES DU FRELON ASIATIQUE



• PROJET DE VALORISATION DU CAMP D'AUCALEUC

PROJET DE VALORISATION DU CAMP D'AUCALEUC

Production d'énergie renouvelable
Valorisation des espaces naturels
Ouverture au public

Permanences d'informations les 24, 26 et 28 avril 2023

Après l'organisation de premières permanences d'informations fin novembre et début décembre 2022, Initiatives & Energies Locales (IEL) organise une deuxième série de permanences qui se tiendront :

- Lundi 24 avril 2023 : 16h à 20h - Salle au-dessus de la Mairie d'Aucealeuc
- Mercredi 26 avril 2023 : 14h à 18h - Siège de Dinan Agglomération
- Vendredi 28 avril 2023 : 16h à 20h - Salle au-dessus de la Mairie d'Aucealeuc



Figure 1 : Une première série de permanences d'informations s'est déroulée les 28 et 30 novembre et le 2 décembre 2022

Lors de ces permanences, des salariés d'IEL seront présents pour échanger sur le dossier. Des documents seront consultables sur place : cartographies, simulations paysagères et brochures.

• LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

L'équipe des bibliothécaires souhaite commencer cet article en honorant la mémoire d'**Antoinette GLEYEN**, ici à gauche lors de l'inauguration de la bibliothèque, Antoinette est décédée au cours de ce mois de mars 2023.

Elle faisait partie de celles qui ont permis à la bibliothèque de perdurer dans des temps difficiles avant qu'un nouveau local et de nouveaux moyens soient mis à disposition de l'équipe de bibliothécaires.

Antoinette, toute l'équipe te remercie pour ton investissement.

De nouveaux achats ont été effectués et les nouveautés n'attendent que vous. Rendez-vous sur le site LIRICI - Bibliothèque d'AUCALEUC pour les consulter.

Le BIBLIOBUS de la BCA des Côtes-d'Armor est passé en cette fin mars et a amené avec lui **230 nouveaux ouvrages divers et variés** (romans jeunesse, adulte, BD jeunesse, adulte et documentaires...), ouvrages que vous pouvez emprunter dès à présent.

Des réservations vous sont également possibles sur le site de la BCA22, n'hésitez pas à vous informer auprès de nous afin que nous vous les réservions et que la navette mensuelle nous les dépose.

Un rappel de nos horaires :
Lundi de 16h à 18h et samedi de 10h à 12h.



L'équipe de la bibliothèque

Gisèle, Jacques, Louis, Marie-Thérèse, et Valérie

Notre petite énigme :

Devinette

Lorsqu'on me nomme, je n'existe plus.

Qui suis-je ?

Réponse du précédent numéro : La lettre R

VIC parce que VIC erre (VICaire) », TOR parce que TOR est facteur (TORréfacteur),
U parce que U rit noir (Urinoir) et GO parce que GO est lent (GOéland)



L'ENSEIGNEMENT |

• LA VIE DE L'ÉCOLE

C'est avec la conclusion de **notre projet musical** que nous avons commencé ce mois d'avril. Nous ne doutons pas que les parents auront apprécié la qualité du travail ainsi que l'investissement de tous à travers ce projet qui a rassemblé toute l'école au cours de ce deuxième trimestre.



Enseignants et enfants tiennent à remercier Sophie LUZÉ, animatrice musicale de l'Agglomération qui nous a guidés tout au long de ce projet autour d'un conte et de chants africains.

Dans le même temps, les GS-CP et CE ont travaillé avec **la Maison de la Rance autour de l'arbre** pour une découverte de l'environnement avec leurs enseignantes. Les élèves de ces classes exposeront à la Maison de la Pêche à Jugon-les-Lacs sur le thème de l'arbre du 19 Juin au 9 Juillet.

Le troisième trimestre laissera place aux activités physiques et sportives : les PS-MS s'entraînant dès maintenant à marcher sur des distances qui avoisineront bientôt les 5 km. Des rencontres d'athlétisme, balle ovale, football émailleront cette dernière ligne droite.

Les PS-MS ainsi que les GS-CP **découvriront bientôt la Ferme d'Antan** à Plédéliac et iront fabriquer leur pain au cours de cette journée.

Au cours du mois de mai (11 mai au 9 Juin) les élèves de Mmes LABBÉ et MORRY (GS-CP et CE) **exposeront leurs productions artistiques** sur le thème « Art et mathématiques » à la galerie d'arts de Beaussais-sur-Mer.

Les CM finiront le mois de mai par une semaine **d'initiation à la voile** sur le plan d'eau de Bétineuc avant d'aller début Juillet pratiquer en mer à Pléneuf-Val-André lors d'une rencontre inter-école.

En espérant vous revoir nombreux à la Fête de l'École qui aura lieu le samedi 17 juin.

LA VIE DU CFA |

• ACTUALITÉS

PORTES OUVERTES DU CFA SAMEDI 25 MARS 2023 : Le CFA a organisé des « Portes Ouvertes », samedi 25 mars 2023 de 9h à 13h avec un job dating principalement pour les métiers de l'automobile.



LES MERCREDIS DE L'APPRENTISSAGE : Le CFA continue de proposer ses « mercredis de l'apprentissage », les prochaines dates :

- 12 avril 2023 « menuiserie »
- 18 avril 2023 « coiffure et signalétique »
- 20 avril 2023 « signalétique »
- 3 mai 2023 « vendeur magasinier automobile »
- 10 mai 2023 « commerce vente »
- 17 mai 2023 « carrosserie construction »

FOIRE DE RENNES AU PARC DES EXPOSITIONS : Les apprentis crêpiers ont mis à l'honneur le CFA d'Aucaleuc à la foire des expositions de Rennes du 28 au 31 Mars. Les apprentis coiffeurs, quant à eux, ont représenté le CFA le lundi 27 mars.

WORLDSKILLS COMPETITION : La semaine du 20 au 24 mars 2023, l'équipe de France peinture automobile Worldskills était en entraînement au CFA, stage technique qui mènera vers la compétition Européenne nommée Euroskills qui se déroulera à Gdansk en Pologne du 5 au 9 septembre 2023. Bastien VAIRÉ (vice-champion de France), titulaire de l'équipe de France Euroskills, sera accompagné pour cet entraînement par Victor BERTHELIER, champion de France et champion du monde en titre, récompense obtenue en octobre dernier au Danemark.

LA VIE ASSOCIATIVE

• AMICALE LAÏQUE

L'amicale laïque a continué sur sa lancée du 1^{er} trimestre en faisant une vente de gâteaux Bijou en janvier. **Cela a permis de vendre 387 boîtes.** Merci pour votre participation !

Toutes les opérations menées par l'amicale permettent de financer diverses sorties pour les enfants tout au long de l'année :

Cross organisé par l'USEP, exposition sur les dangers domestiques, séance de cinéma, sorties athlétisme...

Le samedi 4 mars, l'amicale a tenu la buvette lors du bal-trad Little Big Noz organisé par le Kiosque, l'école de musique de Dinan Agglomération. L'occasion de profiter en dansant de la musique jouée par les élèves du Kiosque et par un musicien professionnel.

Pour la première fois, l'amicale a proposé un moment festif sur le thème de Pâques qui a eu lieu le samedi 1^{er} avril à la salle polyvalente. Chasse aux œufs, jeux et ateliers créatifs étaient au programme de cette première édition.

Une benne à ferraille sera positionnée du 28 avril au 9 mai sur le parking de l'école.

Fouillez dès aujourd'hui vos garages ! L'entreprise récupère aussi les objets volumineux, les voitures... N'hésitez pas à nous contacter pour toute demande.

D'ici à la fin d'année, une vente de saucissons et une nouvelle vente de gâteaux Bijou sont prévues.

Et bien entendu les amicalistes poursuivent activement la préparation de la fête de l'école du 17 juin prochain !

Renseignements et contact : amicale.aucaleuc@outlook.fr ou 06 79 01 48 92

LES DATES À RETENIR

AVRIL

Vendredi 14 avril	Oscaloc - Les N'Auctambules du Ruet Salle polyvalente - 20h
Samedi 29 avril	Saison culturelle de Dinan Agglomération Spectacle de la compagnie « Le Combat ordinaire » Petites alchimies - Salle polyvalente - 20h30 Gratuit - 80 places - Réservation à la mairie

MAI

Du 28 avril au 9 mai	Amicale laïque - Benne à ferraille - Parking de l'école
Lundi 8 mai	Cérémonie - Monument aux morts - 10h30
Jeudi 18 mai	Société de chasse - Vide-greniers
Samedi 20 et dimanche 21 mai	Société de chasse - Ball-trap

JUIN

Samedi 17 juin	Amicale laïque - Fête de l'école
----------------	---

ET DEPUIS LA DERNIÈRE FOIS |

● VOEUX DU MAIRE

Après deux années de silence, les Aucaleuens sont venus en nombre pour recevoir les vœux du Maire à la salle polyvalente.

Christophe Ollivier n'a pas caché les difficultés à venir, telles la gestion des déchets verts, les problèmes d'énergie, la problématique de l'hôpital ou le point noir du carrefour des Perriaux.



● PRÉVENTION DES CAMBRIOLAGES



La municipalité d'Aucaleuc a organisé, sous l'égide du CLSPD (Comité local de la sécurité et de la prévention de la délinquance), une réunion d'information sur la prévention des cambriolages et des escroqueries.

La gendarmerie a réuni, en présence du Maire Christophe Ollivier, les Aucaleuens pour donner des conseils sur les précautions élémentaires à prendre pour faire face à ces deux fléaux largement répandus.

Rappel a été fait des bonnes pratiques et réflexes à adopter.

Par exemple, fermer sa porte d'entrée à clé (même si on est là) pour éviter les vols opportunistes, bannir les habitudes, entretenir des relations de bon voisinage, signaler une absence prolongée à la gendarmerie ou à la police municipale à Dinan... Le dispositif « Tranquillité Vacances » est une opération de prévention supplémentaire (voir site de la commune).

Beaucoup de questions ont été posées par les auditeurs très sensibilisés à ces sujets.

● BAL POPULAIRE

Emmenés par la nouvelle directrice du Conservatoire de musique de Dinan, Cécile Keuer, flûtiste reconnue, les élèves du conservatoire et des écoles de musique de Dinan Agglomération, ont produit dans la salle polyvalente d'Aucaleuc, un bal populaire qui a réuni une centaine de personnes.

L'animation avait été confiée à Ronan Le Gourriec, saxophoniste, qui a lancé la soirée « façon fest-noz » en entraînant les danseurs de la soirée.



● LA GUERRE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE



La réunion d'information sur la campagne de piégeage du frelon asiatique, à la salle polyvalente, a réuni peu de monde.

Christian Guespin, président du Groupement de défense sanitaire des abeilles (GDSA 22), et Alexandra Leconte, responsable de la transition écologique à Dinan Agglomération, ont donné quelques chiffres : 1206 nids traités dont 8 sur la commune en 2022 et la découverte dans le square derrière la mairie d'un nid secondaire à la fin de l'automne.

De février à mai, c'est la saison pour piéger les fondatrices, c'est-à-dire les reines des frelons asiatiques.

« Le piégeage constitue une des deux actions prioritaires en matière de lutte contre le frelon asiatique ». C'est l'affaire de tous. Vous pouvez vous procurer un piège à frelon asiatique avec l'attractif. Il suffit d'en faire la demande à la mairie.



Contact : a.leconte@dinan-agglomeration.fr

● CÉRÉMONIE DU 19 MARS

Une cérémonie s'est déroulée en commémoration du 19 mars 1962, date de signature des accords d'Evian, qui allaient mettre fin à la guerre d'Algérie, afin de rendre hommage à toutes les victimes civiles ou militaires qui sont tombées durant cette guerre.



• LES TRAVAUX

La route du Bois Guillaume : Nouvelle réglementation routière

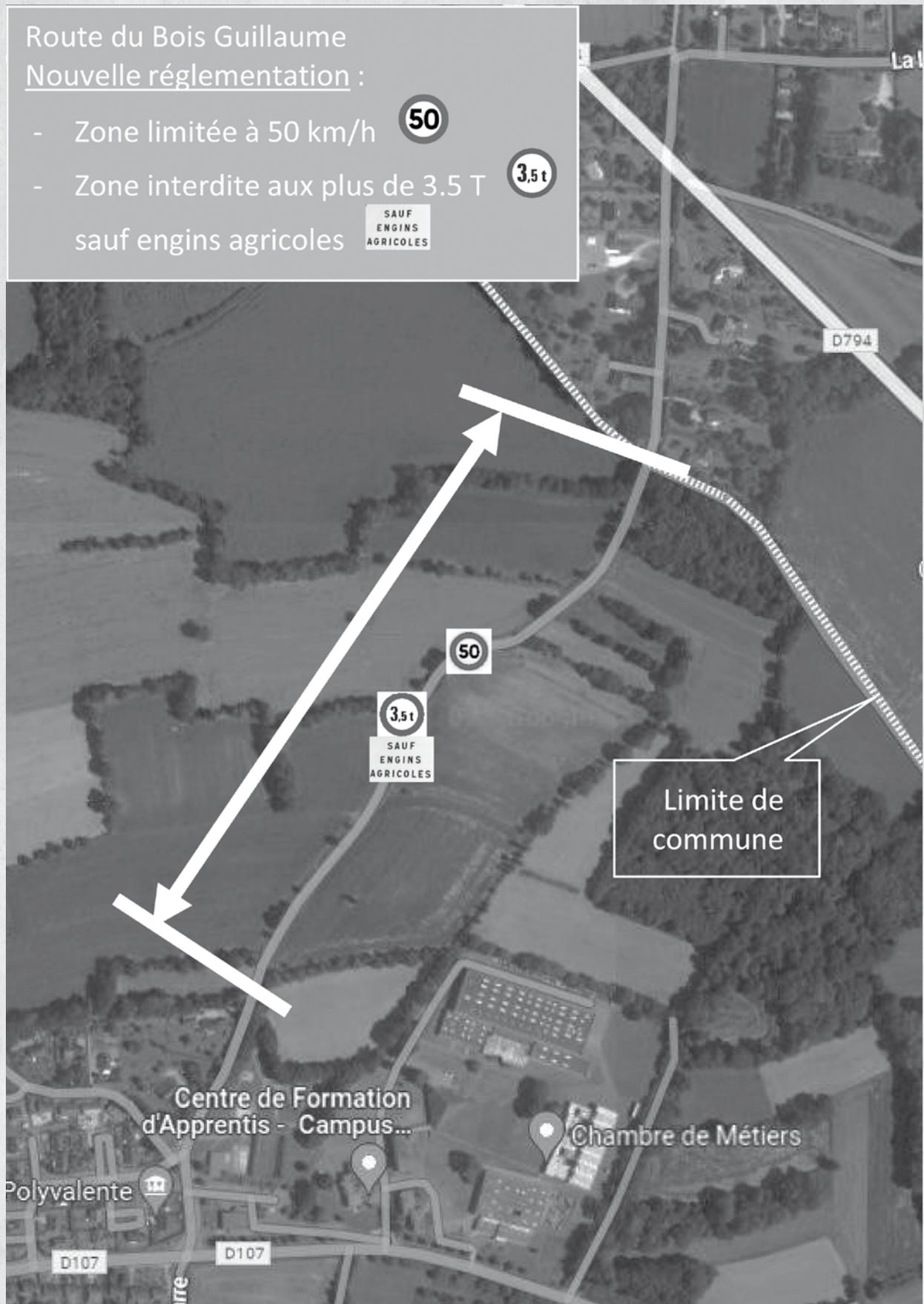
Route du Bois Guillaume
Nouvelle réglementation :

- Zone limitée à 50 km/h
- Zone interdite aux plus de 3.5 T
sauf engins agricoles

50

3.5t

SAUF
ENGINS
AGRICILES



Limite de
commune

Centre de Formation
d'Apprentis - Campus...

Chambre de Métiers

Polyvalente

D107

D107

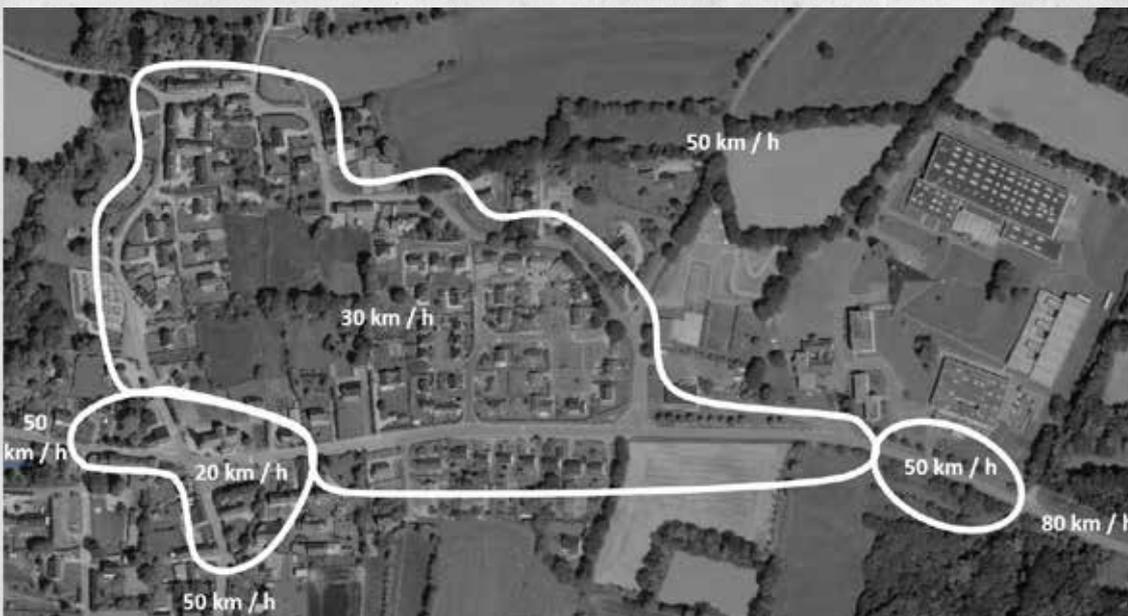
D794

Nouvelle limitation de vitesse dans l'agglomération d'Aucaleuc

Suite aux travaux de la tranche 1, **la rue des Arts et Métiers est désormais limité à 30 km/h** depuis l'entrée du CFA jusqu'au monument aux morts, ainsi que le petit tronçon entre le carrefour de la salle polyvalente et la route du bois Guillaume (elle-même réduite à 50 km/h et interdite aux poids lourds).

La zone limitée à 30 km/h comprend donc désormais : la rue des Arts et Métiers et le Vieux bourg, ainsi que la rue des Lilas, la rue des Lauriers, le square des Prunus, la place des Marronniers, le Champs d'Abas et l'impasse des Vignes.

A l'issue des travaux de la tranche 2, en 2024, la centralité sera réduite à 20 km/h.



La rue des Arts et Métiers

Les travaux de la tranche 1 s'achèvent...

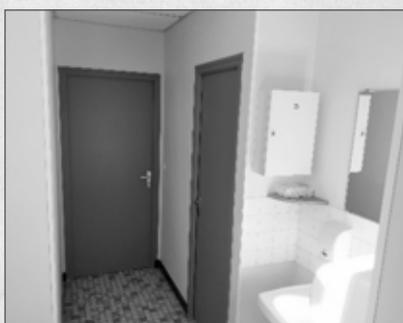
La réouverture de la rue des Arts et Métiers se fera fin avril.

Il ne restera plus que le mobilier et les plantations d'arbres et arbustes qui se feront à l'automne.



Nouvelle peinture dans le couloir de la garderie

Les agents du service technique de la commune ont refait les peintures du couloir qui mène de la cantine à la garderie.





Les travaux d'adduction d'eau

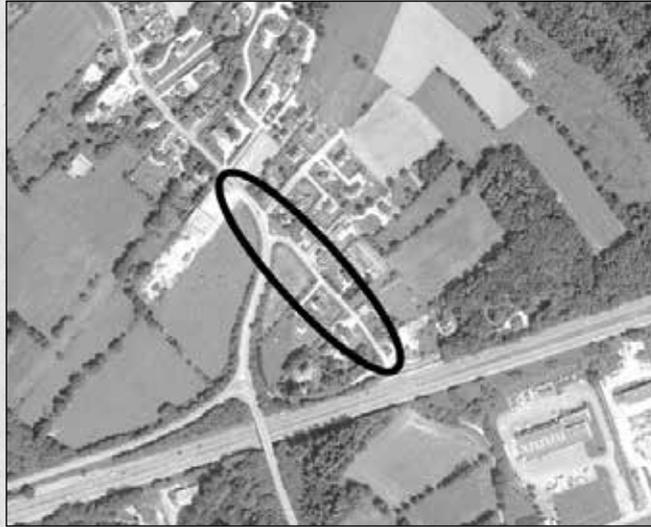
Dans le cadre de la compétence eau, Dinan Agglomération réalise sur la commune, d'importants travaux de renouvellement de conduite d'eau potable.

Ces travaux d'adduction d'eau concernent 3 zones et sont réalisés en 3 phases.

2022 : 1^{ère} phase : Le centre bourg, travaux réalisés.

2023, du 30 mars au fin avril :

2^{ème} phase : le secteur de la Croix, depuis la 4 voies.

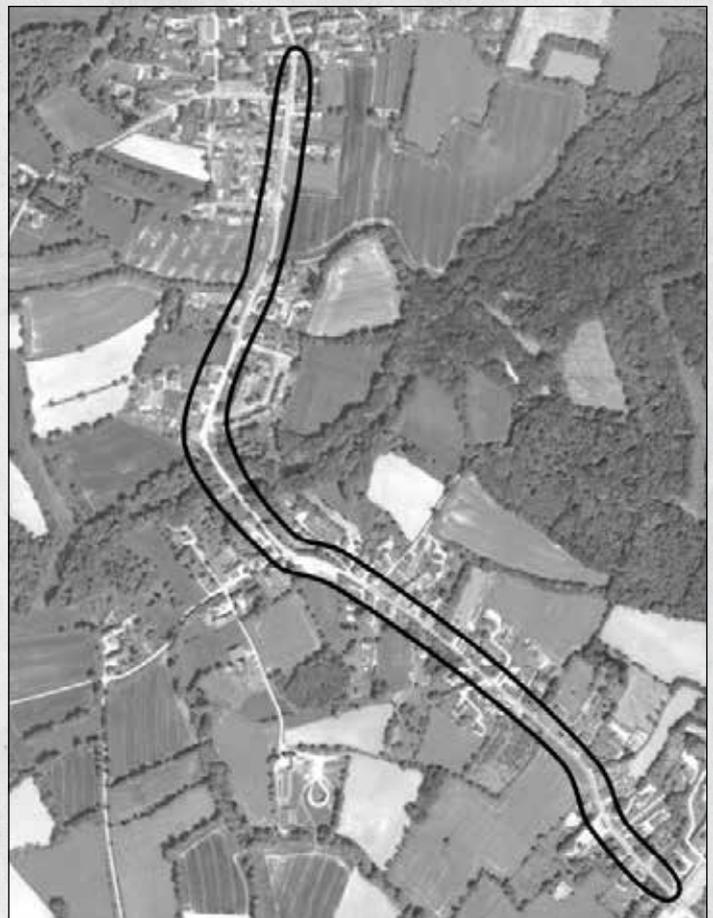


2023, de fin mai pour environ 2 mois :

3^{ème} phase : du secteur de la Croix à l'entrée du bourg. Lors de cette phase **la circulation sera, suivant l'avancement des travaux, soit interdite soit alternée avec bien sûr l'accès des riverains maintenus.**

Ces lourds travaux occasionneront une gêne pour les riverains et pour la circulation des véhicules et des piétons.

Merci pour votre bienveillance et votre prudence durant ces périodes.



MÉMO |

• LA MAIRIE ET LES ÉLUS



2 rue de la Mairie
Tél. 02 96 39 40 68
Mail : mairie.aucaleuc-22@orange.fr

• LES NUMÉROS D'URGENCE

Gendarmerie : 17

Brigade de Dinan : 02 96 87 74 00

SAMU : 15

Pompiers : 18

URGENCES MÉDICALES

Service des urgences :

Centre hospitalier René Pleven de Dinan
74 rue Chateaubriand

Maison médicale de garde :

Pour une consultation urgente le week-end
Le samedi de 14h à 23h
Le dimanche de 8h à 23h
74 rue Chateaubriand
(parking de l'hôpital, à proximité de l'entrée principale)
Tél. 02 96 85 78 44

Pharmacie de garde : 32 37 (numéro payant)

Défibrillateurs sur la commune :

- Rue de la Mairie
(dans le local technique au niveau de l'école - renforcement sur la rue de la Mairie)
- À la salle polyvalente
(à côté du local technique / local EDF)



Horaires :

Lundi : 9h - 12h30 et 13h30 - 17h30

Mercredi : 13h30 - 17h30

Vendredi : 9h - 12h30 et 13h30 - 17h30

Samedi : 10h - 12h30 (1^{er} et 3^{ème} samedis du mois)

Permanences et rendez-vous :

Maire : Permanence les lundis et vendredis sur rendez-vous de 16h30 à 17h30.

Adjoint : sur rendez-vous

Centre Communal d'Action Sociale : sur rendez-vous

Pour les prises de rendez-vous merci de contacter la secrétariat de mairie.

• LE CONCILIEUR DE JUSTICE

Monsieur Guy LOCKART

Permanences sur rendez-vous uniquement (chaque mercredi (hors jours fériés) - De 9h à 12h)
Lieu : Atelier du 5 Bis
5 bis rue Gambetta - Dinan
Tél. 02 96 39 38 21 - www.conciliateur.fr

• LES DÉCHETS

Collecte des déchets ménagers :

Jours de collecte pour les déchets ménagers :
Zone nord d'Aucaleuc jusqu'à La Freschais : mardi
Zone sud d'Aucaleuc : mercredi
Jour de collecte pour les sacs jaunes : jeudi matin

Points de collecte - Containers

La Hydrouais : verre
La Basse Freschais : verre et papier
Parking salle polyvalente : verre / papier et emballages ménager / vêtements

- Déchetteries :

Déchetterie de Quévert :

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi : de 8h45 à 12h30 et de 14h à 17h45

Déchetterie de La Landec :

Du 1^{er} février au 31 octobre
Lundi, mardi et vendredi : de 14h à 18h
Mercredi et samedi : de 9h à 12h et de 14h à 18h
Du 1^{er} novembre au 31 janvier : fermeture à 17h

Saison culturelle

SAISON
CULTURELLE

DINAN
AGGLOMÉRATION



© Droits réservés

Dès 15 ans

CINÉMA THÉÂTRAL

PETITES ALCHIMIES 1

Compagnie Le combat ordinaire

Samedi 29 avril, salle polyvalente à 20h30

Inspiré de plusieurs films cultes qui interrogent les rapports homme/femme : « La femme d'à côté » de François Truffaut, « César et Rosalie » de Claude Sautet, « Tootsie » de Sydney Pollack... Antoine De La Roche s'empare de ces scénarii et les adapte de façon ludique et jubilatoire.

Son objectif : revisiter la question des genres sur le rythme du vaudeville.

Deux petites formes légères et drôles créées chez nous et pour nous !

Spectacle gratuit de 80 places - Réservations à la mairie

GRATUIT - 30 min suivi d'un échange avec les artistes

20h30

Renseignements et réservations directement auprès des mairies de chaque commune

Licences n° R-20-8398 / R-20-8394 / R-20-8400 / R20-8401